

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS D'ENTREPRISE

EN VUE DE DÉCLARER LES CORRESPONDANTS SÛRETÉ ET LEURS DÉLÉGUÉS DANS LE PORTAIL CORSUR

☐ PARIS-CHARLES DE GAULLE autorisationactivitecdg@adp.fr	☐ PARIS-ORLY autorisationactiviteorly@adp.fr	☐ PARIS-LE BOURGET ACCUEILDESPROFESSIONNELS-LBG@adp.fr
---	---	---

Les référents d'entreprise sont désignés par l'entreprise aux fins de désignation des correspondants sûreté (CORSUR) et de leurs délégués. Cette désignation porte sur les aéroports de Paris-CDG, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Le référent d'entreprise accède au portail CORSUR. Il bénéficie des prérogatives de création, de modification et de suppression d'un CORSUR ou d'un délégué. Un référent peut cumuler la fonction de CORSUR. Le référent d'entreprise peut, pour chaque CORSUR, restreindre la gestion des demandes selon un portefeuille d'autorisations d'activité. Vous pouvez désigner 3 référents maximum par plateforme.

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE :	
N° SIRET de l'entreprise :	

SIGNATAIRE		
NOM	PRÉNOM	FONCTION

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS D'ENTREPRISE (le présent formulaire est à envoyer par E-MAIL aux plateformes concernées)		
☐ Création - Renouvellement ☐ Suppression	☐ Création - Renouvellement ☐ Suppression	☐ Création - Renouvellement ☐ Suppression
NOM : Prénom : Fonction : Tél. : Port. : Courriel :	NOM : Prénom : Fonction : Tél. : Port. : Courriel :	NOM : Prénom : Fonction : Tél. : Port. : Courriel :

***Chaque référent doit avoir sa propre adresse E-mail - Vous ne devez pas attribuer une même adresse à plusieurs référents.**

LISTE DES AUTORISATIONS D'ACTIVITÉ ACTIVES (NE PAS RENSEIGNER SI 1 ^{RE} DEMANDE)		
PARIS-CHARLES DE GAULLE	PARIS-ORLY	PARIS-LE BOURGET

Conformément à la réglementation de sûreté de l'aviation civile, chaque correspondant sûreté désigné se porte garant par l'envoi dans le portail CORSUR, de toutes les informations mentionnées sur les demandes d'autorisation d'accès.

De plus, les correspondants sûreté désignés sont réputés connaître la réglementation concernant l'utilisation des différents titres sur les aéroports pour lesquels l'entreprise détient une autorisation d'activité et en particulier :

- de l'obligation de faire dispenser au demandeur une formation de sensibilisation à la sûreté ;
- de sanctions administratives et pénales encourues par le demandeur en cas d'infraction ;
- de l'obligation de signaler sans délai la perte ou le vol du titre d'accès du détenteur ;
- de l'obligation de signaler le départ du détenteur et de restituer son titre d'accès.

Date :	Cachet d'entreprise	Signature du responsable

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont utilisées par Aéroports de Paris SA pour gérer les demandes et le suivi des titres de circulation aéroportuaire, dans le cadre d'exécution d'une mission d'intérêt public. Ces données sont traitées par les services ADP et sont conservées tant que les référents d'entreprise restent en fonction. Vous disposez de droits d'accès, de rectification de vos données, ainsi que d'opposition et de limitation de leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données d'Aéroports de Paris SA en vous adressant à : informatique.libertes@adp.fr. Vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).